

Festival International de Géographie

Saint-Dié-des-Vosges – 01/10/2022

Conférence-débat - Eric IDELMAN et André BOURGEOT

Résumé de la conférence

TITRE : Les enjeux de la gouvernance du Sahara. Le cas du nord-Mali.

Mots-clés : Sahara, Mali, enjeux, gouvernance, Accord pour la paix et la réconciliation, ...

RÉSUMÉ :

La zone saharo-sahélienne occupe les deux tiers Nord du Mali, soit une superficie de presque deux fois celle de la France métropolitaine. C'est un espace géographique rude où cohabitent des peuples nomades et sédentaires, aux phénotype et leucoderme différents. L'Etat n'a jamais pu imposer son administration et ses normes notamment dans l'espace saharien où les populations arabo-berbères (Maures, Touaregs et Arabes), refusant de longue date la domination de l'État central et des peuples du sud, y assurent une prééminence certaine.

Dans des circonstances politiques, économiques et climatiques dégradées, des groupes minoritaires issus de ces populations de pasteurs nomades ont été les acteurs de rébellions armées à caractère ethnique dont la dernière en date (2011-2015) revendique explicitement l'indépendance.

Dans un contexte de Conférence nationale souveraine (29 juillet - 12 août 1991), celle de 1990 a débouché, en 1992, sur un « Pacte national » annonçant un « statut particulier » pour ces minorités ; Pacte qui ne fut jamais appliqué par le pouvoir central. Cette rébellion à dominante touarègue fut propice à l'innovation d'une décentralisation appliquée sur l'ensemble du territoire national. Elle se caractérise notamment par la « communalisation » mise en œuvre par le libre regroupement de villages, ce qui généra l'émergence de nouveaux acteurs politiques : les élus locaux, représentant des collectivités territoriales, lesquelles focalisent les jeux et enjeux politiques liés aux pouvoirs traditionnels (chefferies locales) susceptibles d'assurer des fonctions de relais-médiateurs avec l'État central.

Toutefois, l'émergence novatrice de la décentralisation, créatrice de nouveaux paysages politiques, demeure bien fragile. En effet, il apparaît que la plupart des collectivités territoriales fonctionnent mal à cause du manque de transferts réels de compétences et de moyens, ainsi que par la défaillance d'une déconcentration visant à la conseiller et à la contrôler.

Dans le septentrion malien, la période qui s'étend de 2011 à 2015 est lourdement chargée de graves et houleuses turbulences armées religieuses et laïques. Elle recouvre également des trafics de toutes sortes (cigarettes, amphétamines, cocaïne, etc.) acheminés par des groupes armés religieux et ex-rebelles indépendantistes qui sont en compétition pour leurs contrôles. Ces trafics révèlent également des complicités au sein des appareils d'État. De surcroît, des ressources extractives (pétrole, uranium, terres rares, phosphate, etc.) considérées prometteuses par des experts géologues et par le Ministère malien des mines, attirent sensiblement les convoitises, tandis que l'exploitation artisanale des sites aurifères, dans la

région de Kidal notamment, contrôlés par des éléments de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GNIM), génèrent de substantiels revenus.

En outre, le contexte sécuritaire se dégrade de plus en plus au point que les forces militaires internationales, telles que l'opération Barkhane, sont considérées par l'opinion publique et les nouvelles autorités maliennes issues du coup d'état du 18 août 2020, comme une armée d'occupation et cristallisent le mécontentement populaire. À cet égard, le gouvernement de transition animé par un nationalisme populiste, fustige la politique française sans pour autant engager la refondation attendue de l'État, tout en se livrant, avec les mercenaires russes, à des exactions perpétrées sur des populations civiles. En effet, les cassures diplomatiques, politiques et militaires avec Paris ont généré un rapprochement avec l'État russe et introduit la présence de mercenaires russes de la société privée Wagner déjà très active notamment en République Centrafricaine (RCA).

Cette période significative se déroule en trois phases qui se combinent, s'excluent, se chevauchent ou se rapprochent selon les circonstances.

La première phase (19/03 - 31/10/2011) s'inscrit dans les conséquences de l'intervention militaire franco-britannique qui a précédé celle de l'OTAN en Libye (19/03 - 31/10/2011) et l'assassinat du Colonel Qaddhafi (20/10/2011) dans la région de Syrte. Elle concerne le retour des miliciens touaregs incorporés dans la Légion islamique (ou « Légion verte ») créée en 1972 par le Général libyen Ali Charif al Rifi. Ces Touaregs forment le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) indépendantiste.

C'est dans ce contexte international que les groupes armés salafistes djihadistes d'Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), créé en 2007, exercent leurs influences et leurs contrôles sur le nord du Mali. Ainsi, l'ensemble du septentrion est simultanément sous le joug de ces groupes djihadistes et ceux du MNLA.

La deuxième phase (2011-2013) est marquée par l'extension des insurgés djihadistes qui menacent d'investir Bamako et celles des ex-rebellions armées à dominante touarègue, qui se partagent le septentrion.

L'année 2012 témoigne de trois événements majeurs. D'abord, le coup d'état militaire de l'ex-capitaine Amadou Aya Sanogo (22/03/12) qui renverse feu Président Amadou Toumani Touré, puis le rétablissement des institutions démocratiques (par ce même capitaine, en conformité avec la Constitution malienne) qui prévoit la nomination aux pouvoirs d'État (par intérim) du Président de l'Assemblée Nationale, ce qui fut le cas du Professeur Dioncounda Traoré : 12/04/12 - 04/09/13), et enfin, l'intervention de l'opération militaire française « Serval » (janvier 2013 – Juillet 2014) demandée par le Professeur, afin de lutter contre les groupes djihadistes.

La troisième phase (Janvier 2013-Juin 2015)

À la phase précédente qui se déroule essentiellement dans le septentrion malien, succède l'opération Barkhane (depuis le 01/08/2014) d'une tout autre ampleur. En effet, elle intervient dans cinq États saharo-sahéliens (Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso et Tchad). Cette opération connaît actuellement (en 2022) une hostilité marquée à l'encontre des présences militaire et politique françaises, notamment au Mali, d'où elle s'est retirée le 15/08/2022.

Cette approche chronologique souligne combien la période qui s'étend de 2011 à 2013 est riche d'une série de turbulences politico-militaires houleuses qui a considérablement affaibli les pouvoirs étatiques et révélé de douteuses gouvernances successives.

C'est dans ces contextes précédents que « L'Accord pour la paix et la réconciliation nationale issu du processus d'Alger » (alias « Accord d'Alger ») prend toutes ses significations.

L'Accord d'Alger :

Que reste-t-il de la décentralisation et de la déconcentration à la suite de la période 2011-2015 ? Comment apparaissent-ils dans cet Accord, d'abord paraphé le 15/06/2015 par les ex-rebelles indépendantistes arabo-berbères devenus légalistes et réunis au sein de la Plateforme, puis signé le 20/06/2015 par la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) à dominante arabo-berbère ?

Cinq éléments majeurs illustrent les formes de rupture dans le processus de décentralisation engagé jusqu'alors :

- 1) Il n'a pas été présenté devant l'Assemblée Nationale incarnant la souveraineté du peuple malien.
- 2) Les rébellions armées à dominante touarègue ont refusé d'être désarmées.

Quant aux questions politiques et institutionnelles, il apparaît que :

- 3) Le Président de Région est élu au suffrage universel direct, selon les mêmes modalités électorales que celles du Président de la République. Il est investi des pleins pouvoirs. Il s'agit là de l'institutionnalisation d'une « Région-État » qui s'apparente à une forme de fédéralisme qui s'inscrit à l'encontre de l'organisation politique d'un État-Nation unitaire.
- 4) « L'Azawad » revendiqué par les ex-rebelles indépendantistes comme étant un territoire touareg, englobe l'ensemble du septentrion malien incluant les régions de Kidal, Gao, Menaka, Tombouctou et Taoudenit. Or celui-ci est démographiquement composé d'agriculteurs sédentaires largement majoritaires (agriculteurs songoye, bambaras, et sédentaires peuls), de populations de pasteurs-nomades à la démographie minoritaire (Peuls, Maures, Arabes) et de pêcheurs itinérants bozos. En outre, l'Azawad affirmé par la propagande des ex-rebelles indépendantistes comme étant un « Territoire touareg colonisé par le Mali », relève d'une imposture car, historiquement, il n'y a jamais eu ni chefferie, ni royaume, ni empire de l'Azawad.
- 5) La revalorisation des cadis dans l'administration de la justice. Or, les cadis sont des magistrats musulmans qui remplissent des fonctions civiles, judiciaires et religieuses. Cet aspect contredit la laïcité de l'État et tend à conférer aux cadis les mêmes pouvoirs que ceux attribués aux ministres de la justice.

Toutefois, il faut reconquérir les deux tiers du territoire national qui évolue sous les tutelles directes ou implicites des groupes salafistes djihadistes et/ou des ex-rebelles indépendantistes. Les modes de gouvernance de la décentralisation se sont avérés imparfaits et insuffisants. L'application en l'état de l'Accord d'Alger pourrait mener au fédéralisme ; et, dans le contexte d'un État faible, déclaré « failli » par les institutions internationales, ce serait certainement la fin de l'État-Nation unitaire.